



Commune de
Bourg-en-Lavaux
MUNICIPALITE

RESTRICTION D'EAU

La sécheresse persistante a pour effet une baisse de nos ressources en eau potable. Les réservoirs affichent des valeurs inférieures à la moyenne. La Municipalité ordonne une restriction de l'eau à l'ensemble de la population dès le 30 juillet.

Interdiction :

Arrosage des gazons
Nettoyage lavage des extérieurs et des terrasses
Remplissage des piscines
Lavage des véhicules sur les places privées

Recommandations :

Les jardins et les fleurs peuvent être arrosés à l'aide d'un arrosoir
Prendre une douche plutôt qu'un bain
Ne pas laisser couler l'eau inutilement
Réparer les éventuelles fuites

En cas de question, vous pouvez joindre le service des infrastructures au

021 821 04 44

Les avis sont affichés aux piliers publics et sur le site web de la commune.

La Municipalité vous remercie et compte sur la compréhension de chacune et de chacun, afin d'éviter des mesures ultérieures restrictives plus strictes.

LA MUNICIPALITE

Cully, le 30 juillet 2026



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007